

le 1er sept. dernier, quant à la culture, et qui n'attend plus que les délibérations du congrès pour prendre une direction fixe dans la voie de l'enseignement.

D'autres questions non moins importantes seront, dit-on, soumises aussi à la discussion. On parle de l'utilité de l'établissement d'un bureau, de la création d'une surintendance agricole, de la nécessité de planter des arbres et d'empêcher la dévastation complète de nos forêts, sans nuire à la colonisation, etc.

L'importance de toutes ces matières et de bien d'autres, que nous ignorons, sans doute, nous laissons présumer que la durée du congrès ne sera pas moins de deux ou trois jours.

On dit que plusieurs hommes éminents du pays seront invités à éclairer les discussions et à donner leur avis sur l'efficacité des moyens qui seront suggérés pour favoriser l'avancement de l'agriculture.

On ne doit pas considérer ce congrès comme une assemblée ordinaire de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, mais comme une création nouvelle, qui se perpétuera, nous l'espérons, et prendra, d'année en année, une importance de plus en plus grande.

Nous supposons que la Société a fixé l'ouverture du congrès au dix février prochain, époque très rapprochée et à laquelle les déplacements sont désagréables, parce qu'il est important pour elle de connaître l'opinion du congrès avant l'organisation de l'enseignement dans son institut agricole, qui doit s'ouvrir au printemps.

Une autre année, le congrès aura sans doute lieu à une époque où les voyages sont une partie de plaisir.—*Minerve.*

La Santé et ses avantages.—Nous avons droit de conclure, que, si nous avons eu le bonheur de devoir notre naissance et notre éducation à des parents sains, instruits et industrieux; si, dès notre plus tendre enfance, nous avons constamment respiré un air pur, frais et sec; si l'on nous a été permis de donner à nos membres leur mouvement naturel par un exercice journalier; si nos personnes et nos vêtements ont toujours été remarquables par une stricte propreté; si à l'égard de notre nourriture, nous avons invariablement observé la modération, ne buvant en même temps et régulièrement que de l'eau pure, ou du vin bien mêlé d'eau; si nos demeures sont en ordre, nettes; sèches et bien aérées; si nous avons été accoutumés, dès notre jeunesse, à l'assiduité, à l'industrie et à la méthode; si chez nous la raison et la vertu ont été formées et fortifiées par l'instruction

et l'exemple; si nos passions ont été modérées par une discipline salutaire, et amenées à ne nous pas troubler l'esprit; si enfin, nous avons appris à craindre Dieu, à aimer le prochain, et à être juste envers tout le monde, nous pouvons nous attendre avec confiance à continuer de jouir d'une bonne santé et du bonheur qui en résulte, avec l'espérance bien fondée de conserver nos facultés mentales et physiques jusqu'à la dernière époque de notre existence.

—*Dr. Granvill.*

Abattement.—L'abattement est plutôt une affection morale que physique. On a remarqué que les personnes dont le tempérament est nerveux sont plus sujettes que les autres à l'abattement. Les distractions de l'esprit, l'exercice sont les seuls remèdes à opposer à cette affection produite par une sensibilité excessive.

AVIS

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Membres de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, aura lieu à ses salles, MARDI, le 10 de Février prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

Par ordre,

W. EVANS,

Sec. et Trés. S. A. B. C.

Montréal, 29 Janvier 1852.

MACHINES A ARRACHER LES SOUCHES

ou

L'EXTIRPATEUR ST-ONGE PATENTÉ.

Le Soussigné ayant inventé un EXTIRPATEUR OU ARRACHE-SOUCHE, dont il s'est assuré le privilège exclusif d'en fabriquer et d'en vendre dans la Province du Canada, croit devoir le recommander particulièrement aux cultivateurs comme instrument d'une grande puissance, le plus expéditif et le plus économique inventé jusqu'à ce jour. Il exécutera punctuellement toutes commandes qu'on voudra bien lui faire tenir.

L'on peut voir et se procurer aussi cet Extirpateur à Montréal, chez M. George Ingar, rue St. Paul; à Québec, chez M. T. Atkins, Weighings House, quai d'Orléans; Village de St. Lin, au Dr. Lassieraye.

Les personnes qui désirent acheter des droits de Township, Comté ou District, pourront le faire en s'adressant au soussigné ou au Dr. Lassieraye.

N. ST. ONGE.

Montréal, Juin, 1850.

MOULIN A PLATRE DE QUEBEC.

Les Soussignés ayant fait construire un MOULIN à plat par la vapeur, sur la rue St. Paul, pour la fabrique du PLATRE propre à l'agriculture, aux bâtisses, moulages, etc., sont maintenant prêts à remplir toutes commandes qu'on voudra bien leur faire.

Ils garantissent leur PLATRE de la meilleure qualité possible, fait avec les plus grands soins sous la direction de M. AUGUSTIN DANIEL, bien connu par sa longue expérience dans cette branche.

METHOT, CHINIC, SIMARD & Co^{rs}

Québec, 6 Février 1851.

MONTRÉAL.—Des Presses à vapeur de JOHN LOVELL, Rue St. Nicolas.

M. BRAUD, TRADUCTEUR.